



Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine
Direction Territoriale de Rouen

D.RITZ , Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION N° 2025 / 058

PORT DE ROUEN

Manifestation « ROUEN SUR MER »

INTERDICTION DE STATIONNER

Rive Gauche Amont (Quai Cavalier de la Salle)

Applicable aux barges « CITERNE » ou « MARCHANDISES DANGEREUSES »

Durant toute la manifestation « ROUEN SUR MER » édition 2025, organisée par la Ville de Rouen, **quai rive gauche amont**, le **stationnement sera interdit** pour toute barge-citerne ou toute barge transportant des marchandises dangereuses, rive gauche, quai Cavalier de la Salle, **du pied du pont de Jeanne d'Arc au pied du Pont Guillaume le Conquérant**.

- Dates : du 04 Juillet au 03 Août 2025 inclus.
- Jours et horaires d'interdiction :
 - Fermé le lundi : pas d'interdiction (site fermé)
 - Du mardi au dimanche : de 12h00 à 20h00
 - Nocturnes les vendredis jusqu'à 21h et les samedis jusqu'à 22h.

Cette consigne sera abrogée à la fin de la manifestation prévue le 03 août 2025 soir.

Rouen, le 03 juillet 2025
Pour le Commandant de Port,
L'officier de port
BERNIER D
signé